

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

ANTI-TARTRE SCALEBREAKER SR

Date de révision : 11/01/2023

Section 1 : Identification de la substance/mélange et engagement de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ANTI-TARTRE SCALEBREAKER SR
Référence du produit : NESC1

1.2. Utilisations identifiées comme correctes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / mélange : Rinçage et détartrage de systèmes de chauffage et de refroidissement.

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité du produit

Nom de l'entreprise : Nickerson France
Hélioparc 68 - Bâtiment Hesperos
Rue Marie Louise
F-68850 STAFFELFELDEN

Tél : 03 89 50 30 30

Fax : 03 89 50 70 99

E-mail : infos@nickerson-france.com

1.4. Numéro à contacter en cas d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA : 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison

Section 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en vertu de la réglementation
CHIP : C ; R34

Classification en vertu de la réglementation
CLP : Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Effets indésirables les plus importants : Cause des irritations à la peau et des dommages aux yeux.

2.2. Éléments de l'étiquette

Éléments de l'étiquette en vertu de la
réglementation CLP :

Déclarations de risque : H315, H319: Cause des irritations à la peau et des dommages aux yeux.

Termes : Danger

Pictogrammes du risque : GHS07



Mises en garde : P280: Portez des gants de protection/vêtements de protection/protections oculaires/écran facial.
P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez avec précaution à l'eau pendant quelques minutes. Retirez les lentilles de contact, si vous en portez et si vous pouvez les retirer facilement. Continuez à rincer.
P313 : Consultez un médecin.

Mises en garde supplémentaires : P260 : Ne respirez pas les vapeurs/pulvérisations.
P264 : Lavez complètement la peau contaminée après manipulation.
P301/330/331 : SI INGÉRÉ : Lavez-vous la bouche. NE PROVOQUEZ PAS de vomissement.
P303/361/353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez-vous la peau à l'eau / douche.
P304/340 : EN CAS D'INHALATION : Mettez la victime à l'air libre et laissez-la se reposer dans une position où elle pourra respirer confortablement.
P363 : Lavez les vêtements contaminés après utilisation.
P405 : À garder sous clé.

Éléments de l'étiquette en vertu de la réglementation CHIP :

Symboles de danger :

Expressions décrivant le risque :

Expressions décrivant la sécurité :

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux :

Name	EC No.	CAS No.	DSD Classification	CLP Classification	%
Acide sulfamique REACH reg. no 01-2119488633-28-	226-218-8	5329-14-6	Xi; R36/38 R52/53	Peau Irrit. 2; H315 Yeux Irrit. 2; H319 Aqu. Chron. 3: H412	99+
Thiourea REACH reg. no. 01-2119977062-37-	200-543-5	62-56-6	Xn; R22, R40, R63 N; R51/53	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Aqu. Chron.2; H411	< 0.2

Section 4 : Mesures de premiers secours**4.1. Descriptions des mesures de premiers secours**

Contact avec la peau : Retirez immédiatement les vêtements contaminés et lavez la peau avec de l'eau et du savon. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne provoquez pas de vomissement. Rincez-vous immédiatement la bouche et sortez à l'air frais. Ne jamais donner de liquide à une personne inconsciente. Consultez un médecin.

Inhalation : Mettez immédiatement les personnes exposées à l'air libre.

4.2. Symptômes et défauts les plus importants, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Avis médical immédiat et traitement spécial nécessaire

Aucune donnée n'est disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction : Non combustible. Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

5.2. Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peut se former dioxyde de soufre (SO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection des pompiers : Appareils respiratoires autonomes et combinaison de protection complète obligatoires en cas d'incendie.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Portez des vêtements de protection comme décrits dans la section 8 de la présente fiche de données de sécurité.
Évitez d'inhaler les brouillards pulvérisés et tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Évitez les pénétrations dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de décontamination

Procédures de décontamination : Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur)

6.4. Référence aux autres sections

Référence aux autres sections : Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité du produit

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécurisée

Exigences de manipulation : Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact de la substance avec la peau et les yeux.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2. Conditions de stockage sécurisé, incompatibilités comprises

Conditions de stockage : Aucune donnée n'est disponible

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) prévue(s) spécifique(s)

Utilisation(s) prévue(s) spécifique(s) : Rinçage et détartrage de systèmes de chauffage et de refroidissement.

Section 8 : Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide phosphorique, > = 25 %
Limites d'exposition sur le lieu de travail : Moyenne pondérée dans le temps - 8 h : 1 mg/m³, Limites d'exposition à long-terme - 15 min : 2 mg/m³

8.2. Contrôles d'exposition

Équipement de protection :



Mesures techniques : Assurez-vous que la zone est suffisamment ventilée.

Protection respiratoire : Évitez de respirer des poussières. Si la ventilation est insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire adapté.

Protection des mains : Utilisez des gants de protection.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection à coques bien ajustées ou un écran facial.

Protection de la peau : Vous devez porter des vêtements de protection.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État : Liquide visqueux

Couleur : Rouge clair.

Odeur : Très légère odeur sucrée.

Solubilité dans l'eau : Miscible dans l'eau, soluble dans l'éthanol

pH : (de solution à 10 %) : 1

Gravité spécifique : 1,20

9.2. Autres informations

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Prévoyez une ventilation adaptée en cas de détartrage. De l'hydrogène peut se développer et c'est un gaz inflammable. Évitez de fumer à proximité et tout autre moyen créant un départ de feu.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable en conditions de température normale et en cas d'utilisation recommandée.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Il n'y aura pas de réactions dangereuses en conditions de transport ou de stockage normal. Une décomposition peut survenir une fois exposé aux conditions ou aux matériaux indiqués ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Évitez les températures extrêmes sur des périodes prolongées (point d'ébullition de 171 °C). Évitez le gel.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter : Alcalins forts. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de phosphore.
Une fois chauffé, des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se former.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxicité aiguë (Oral LD50) : 1 530 mg/kg Rat.
Toxicité aiguë (Cutané LD50) : 2 740 mg/kg.

Symptômes / voies d'exposition

Contact avec la peau : Peut causer des brûlures chimiques graves à la peau.
Contact avec les yeux : Corrosif pour la peau, supposé être corrosif pour les yeux.
Aucun test n'est nécessaire.
Cancérogénicité : Ne contient pas de substances connues pour être cancérogènes.
Ingestion : Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et l'estomac.
Inhalation : Irritant pour les systèmes respiratoires. Peut causer des dommages aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.
Effets différés / immédiats : Les effets immédiats peuvent survenir après une exposition à court-terme.

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Peut affecter l'acidité (facteur pH) de l'eau avec des risques d'effets nuisibles sur les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité :

12.3. Potentiel bioaccumulable

Potentiel bioaccumulable :

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Miscible dans l'eau. Peut se répandre dans les canalisations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Identification PBT :

12.6. Autres effets nuisibles

Autres effets nuisibles :

Section 13 : Considérations d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminations : Éliminez le produit en le rinçant à l'eau après neutralisation à l'alcalin jusqu'à pH neutre. Pour de grandes quantités, nous vous conseillons de faire appel à une entreprise de traitement des déchets spéciaux et aux autorités locales.

Élimination du conditionnement : Retournez les récipients vides au fabricant à des fins de recyclage. Les récipients endommagés devraient être détruits par découpe ou incinération. À ne pas utiliser pour l'eau potable.

NB : Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur l'existence possible de réglementations nationales ou régionales en matière d'élimination des déchets.

Section 14 : Information sur le transport



14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID/ADN) : 2967

N° ONU (IMDG) : 2967

N° NU (ICAD) : 2967

14.2. Nom d'expédition ONU :

Nom d'expédition : Scalebreaker SR

14.3. Classe(s) de risque de transport :

Classe ADR/RID/ADN : Classe 8 : Substances corrosives.

N° d'étiquette ADR : 8

Classe IMDG : 8

Classe / Division ICAO : 8

14.4. Groupe de conditionnement

Groupe de conditionnement ADR/RID/ADN : III

Groupe de conditionnement IMDG : III

Groupe de conditionnement ICAD : III

14.5. Risques environnementaux

Substances / polluants maritimes à risques environnementaux : N°

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

EMS : F-A, S-B

Code de mesure d'urgence : 2R

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législations sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Actes réglementaires : Produits chimiques (informations sur les risques et emballage pour fourniture) Réglementations 2009 (S.I 2009 n°716).

Code de pratique approuvé : Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations. Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses pour la fourniture.

Notes explicatives : CHIP pour tous HSG (108). Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Section 16 : Autres informations

Autres informations :

Mention légale : Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées à titre de recommandation uniquement. Kamco Limited ne peut être tenu pour responsable de tout dommage résultant de la manipulation ou de tout contact avec le produit indiqué ci-dessus.